

Assemblée Générale des adhérents au Plan Groupama Retraite Active APERIA

10 JUIN 2021

Projet de procès-verbal

Membres du Comité de Surveillance :

Roland JOLIVOT, Président
Pierre BEAUMIN, Membre du Comité et adhérent
Pascale GAUTHIER, Membre du Comité et adhérente
Jean-Claude GIOVANSILI, Membre du Comité
Serge LEVEQUE, Membre du Comité
Claude NECTOUX, Membre du Comité

Participaient également :

Guy FAUCHEUX, Administrateur
Ludovic DUFOUR, Administrateur
Estelle POCHAT, Administratrice

Chantal COLOMBIER, Groupama Gan Vie
Pierre LE MOINE, Groupama Gan Vie
Vincent ROUHIER, Expert-comptable
Eric SCHOTT, Groupama Gan Vie

ORDRE DU JOUR

- I. Approbation des comptes 2020 du Plan « Groupama Retraite active » après examen du rapport du commissaire aux comptes et avis du comité de surveillance sur le rapport sur l'équilibre actuariel et la gestion administrative, technique et financière du plan3
- II. Approbation du budget prévisionnel pour 20225
- III. Questions diverses6

La séance est ouverte, sous la présidence de Monsieur Roland JOLIVOT.

La tenue de notre Assemblée Générale s'inscrit dans le contexte évolutif d'épidémie de coronavirus (covid-19) et afin de lutter contre la propagation du virus, les dispositions prévues par la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 prorogée et modifiée par l'ordonnance n°2020-1497 du 2 décembre 2020 et le décret n°2020-418 du 10 avril 2020 prorogé et modifié par le décret n°2020-1614 du 18 décembre 2020, le Comité de surveillance a décidé de tenir à huis clos cette présente Assemblée.

Roland JOLIVOT

Je vous propose d'ouvrir l'Assemblée Générale du Plan Groupama Retraite Active. Je viens de recevoir le rapport du commissaire aux comptes, qui est pleinement satisfaisant.

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale ordinaire, conformément aux statuts de l'Association, pour soumettre à votre approbation les comptes 2020 du Plan Groupama Retraite Active et le budget prévisionnel 2022 du Plan Groupama Retraite Active.

Selon l'article 31 des statuts de l'Association APERIA, un quorum de 1 000 adhérents ou 1/30^{ème} des adhérents est requis sur première convocation. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée est convoquée et délibère valablement sans condition de quorum. Pour l'Assemblée Générale ordinaire, les délibérations sont prises à la majorité simple des votes exprimés.

Pour la présente Assemblée Générale, 91 adhérents ont remis leur pouvoir au Président. Le nombre d'adhérents au Plan étant de 7 512, le quorum n'est pas atteint sur première convocation. L'Assemblée Générale cesse donc immédiatement pour se réunir sur une nouvelle convocation.

L'Assemblée Générale est close à 11 heures 08.

La nouvelle Assemblée Générale est ouverte à 11 heures 15.

Roland JOLIVOT

Aucune condition de quorum n'étant alors nécessaire, cette nouvelle Assemblée Générale peut alors valablement délibérer.

Je vous rappelle l'ordre du jour de la présente réunion.

- Approbation des comptes 2020 du Plan « Groupama Retraite active » après examen du rapport du commissaire aux comptes et avis du comité de surveillance sur le rapport sur l'équilibre actuariel et la gestion administrative, technique et financière du plan ;
- Approbation du budget prévisionnel pour 2022 ;
- Questions diverses.

Je laisse maintenant la parole à Pierre LE MOINE pour traiter le premier point de l'ordre du jour.

I. Approbation des comptes 2020 du Plan « Groupama Retraite active » après examen du rapport du commissaire aux comptes et avis du comité de surveillance sur le rapport sur l'équilibre actuariel et la gestion administrative, technique et financière du plan

Pierre LE MOINE

Vous avez connaissance des produits et des ressources, dont les primes (5,7 millions d'euros), ainsi que les produits des placements, les ACAV (variation des valeurs de marché des actifs en

représentation des unités de compte). En charges, nous avons la charge des sinistres, la charge liée à la variation des provisions, la charge liée à la participation au résultat (un peu moins d'un million d'euros), les frais d'acquisition et d'administration du plan (770 000 euros), les charges afférentes aux placements, pour un montant de 328 000 euros. Les produits représentent 12 193 000 euros, et les charges un montant équivalent.

Quant au bilan du Plan, vous trouvez à l'actif, les placements, qui s'élèvent à 68 736 000 euros, les placements afférents aux unités de compte (20 637 000 euros). Les créances représentent 587 000 euros, les autres actifs, 501 000 euros et les comptes de régularisation, 1,8 million d'euros. Une grande partie de ces comptes de régularisation est liée aux amortissements des obligations. Ces dernières sont amorties en fonction de l'écart avec la valeur actuarielle.

Au passif, les provisions techniques en euros représentent 63,8 millions d'euros et les provisions mathématiques pour les unités de compte, 20 637 000 euros. Les autres dettes représentent 3,6 millions d'euros. Les capitaux propres représentent 2 892 000 euros.

La diapositive suivante porte sur la structure de l'actif, qui représente un portefeuille de 69 millions d'euros hors unités de compte. Sa structure est équilibrée, puisque le portefeuille se répartit de la manière suivante : 88 % en obligations, 4 % en actions et 8 % en trésorerie. Les obligations se répartissent entre 48 % en crédit et 40 % en obligations souveraines. Cette répartition est assez conservatrice.

Avez-vous des questions ?

Roland JOLIVOT

Le rapport du commissaire aux comptes a été reçu dans les temps. Je l'en remercie. Il certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles de l'exercice comptable français, réguliers et sincères.

Nous passons maintenant à l'équilibre actuariel et la gestion administrative, technique et financière du plan.

Pierre LE MOINE

Concernant la gestion administrative du plan, nous avons déjà étudié le support présenté, avec le support en euros, qui est spécifique, et trois modes de gestion possibles (gestion libre, gestion PERP et gestion à horizon). Les performances 2020 sont rappelées. Groupama Actions Retraite est en progression de 2,30 %, Groupama Horizon Obligations Monde, de 2,58 %, Groupama Horizon Actions Europe, de 0,52 %, et Groupama Horizon Actions Monde, de 12,64 %. Tous les supports enregistrent donc une croissance, au cours d'une année compliquée. Les rebonds ont été assez forts à la fin de l'année. Sur le fonds euros, le taux de participation aux bénéficiaires afférent au canton s'établit à 1 % pour cet exercice 2020.

Quant au nombre d'adhésions, le PERP est fermé à la vente depuis septembre 2020. Il s'agit donc des dernières nouvelles adhésions. 7 892 contrats sont en cours en décembre 2020 ; 67 rentes ont été mises en service en 2020. 409 rentes sont en cours. Il faut y ajouter 470 versements de prestations, dont 28 décès, 30 rachats, 37 transferts et 375 termes. Les cotisations perçues en 2020 s'élèvent à 5 740 000 euros, ce qui traduit une baisse par rapport à 2019. Les prestations versées représentent 7,74 millions d'euros. Le chiffre d'affaires devrait donc diminuer au cours des années à venir.

Guy FAUCHEUX

Les 37 transferts ont-ils été orientés vers le PERIN ?

Pierre LE MOINE

Je le suppose. Nous n'avons pas consommé de temps commercial sur les transferts, qui auraient de surcroît posé la problématique du devoir de conseil. Je n'ai pas la vision des transferts, mais il y en a peu. Les frais d'acquisition représentent 202 000 euros, les frais de gestion, 544 000 euros et les frais d'arrérages, 10 000 euros.

Roland JOLIVOT

L'avis du Comité portait sur la proposition d'allocation qui a été acceptée par les membres du Comité de Surveillance. La discussion n'a pas été longue, car les propositions formulées en termes d'investissement par l'assureur ont été jugées opportunes. Il n'existait guère d'autres solutions que de rechercher quelques nouvelles obligations et de réduire la poche de trésorerie, ce qui a été accepté et réalisé. Pour le reste, la qualité de service a fait l'objet d'une surveillance. Elle s'est légèrement améliorée au cours de l'exercice précédent. Le Comité de Surveillance a donc donné un avis favorable à la poursuite du contrat avec l'assureur.

Roland JOLIVOT donne lecture de la première résolution.

« L'Assemblée Générale, après présentation des comptes du plan Groupama Retraite Active pour l'exercice 2020, et du rapport du commissaire aux comptes, et après avis du Comité de Surveillance sur le rapport sur l'équilibre actuariel et la gestion administrative, technique et financière, approuve ces comptes. »

La première résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

II. Approbation du budget prévisionnel pour 2022**Roland JOLIVOT**

Je laisse maintenant la parole à Vincent ROUHIER pour évoquer le budget prévisionnel 2022.

Vincent ROUHIER

Concernant le budget du PERP, la colonne de gauche (2021) porte sur le budget actualisé voté pour l'APERIA dans son ancien périmètre. Les ressources devraient s'établir à 20 868 euros en 2021, dans la mesure où aucun prélèvement sur les actifs du plan n'a été opéré en 2020 sur les actifs du plan. En 2021, compte tenu de la trésorerie, qui est plus basse, un prélèvement de 20 000 euros est prévu, auquel s'ajoutent les intérêts des comptes à terme. Quant aux emplois, ils représentent un montant de 24 143 euros. La réorganisation analytique opérée lors du dernier Conseil d'Administration a conduit à l'affectation directe des dépenses et des coûts à chaque sous-unité (Association, PERP et PERIN). La trésorerie finale devrait s'établir à 6 069 euros en fin d'année.

Pour le budget 2022, les ressources sont fixées à 20 000 euros. Il n'y aura plus de produits financiers, les derniers comptes à terme ayant été débouclés. Les emplois sont stables (24 017 euros). La trésorerie finale devrait ainsi être proche de 0 (1 352 euros).

Roland JOLIVOT

Nous avons constitué une provision de 14 000 euros pour les études actuarielles. Nous n'avons pas fait de reprise sur ces provisions, car nous craignons d'entrer dans une phase moins facile, marquée par des mouvements sur les taux, ce qui pourrait avoir un impact sur la vie du contrat, avec des transferts massifs sur le PERIN. Nous pourrions alors nous interroger sur le niveau des provisions et les liquidités pour y faire face. Ces deux risques devront faire l'objet d'une surveillance accrue. Tant que la stabilité n'est pas menacée, nous conservons cette provision.

Avez-vous des questions ?

Roland JOLIVOT donne lecture de la deuxième résolution.

« L'Assemblée Générale, après présentation par le Comité de Surveillance du budget prévisionnel pour l'exercice 2022, approuve ce budget, conformément à l'article 23-1, et autorise le Comité de Surveillance à engager des dépenses indispensables au-delà des montants prévus, dans la limite de 5 000 euros. »

La deuxième résolution est adoptée à l'unanimité par les présents et représentés.

Roland JOLIVOT donne lecture de la troisième résolution.

« L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Président pour accomplir toutes formalités légales et réglementaires. »

La troisième résolution est adoptée à l'unanimité par les présents et représentés.

III. Questions diverses

Roland JOLIVOT

Avez-vous des questions ? Je n'ai pas eu connaissance de questions écrites avant l'ouverture de l'Assemblée Générale.

Je lève donc la séance et vous remercie pour votre participation.

L'Assemblée Générale est close à 11 heures 35.